

24^e groupe.—Objets d'art des époques antérieures, exposés par des amateurs et des collectionneurs (*Exposition des amateurs*).

25^e groupe.—Beaux-Arts.

26^e groupe.—Éducation, Instruction et Enseignement.

Les produits suivants feront l'objet d'Expositions internationales temporaires, c'est-à-dire restreintes à une courte durée par la nature même de leur objet :

Animaux vivants (chevaux, bœufs, moutons, pores, chiens, chats, volaille, gibier, poissons etc. etc.);

Volailles engraisées, venaisons, viandes, graisses, etc.;

Produits des laiteries et fromageries;

Produits d'horticulture, fruits verts, légumes, fleurs etc.

Plantes vivantes nuisibles à l'agriculture et aux forêts.

Il sera fait des essais dynamométriques pour constater la force de traction des animaux.

Pendant l'Exposition de chevaux de luxe, des courses internationales auront lieu, pour lesquelles des prix seront décernés. D'autres représentations de sport, telles que régates, jeux nationaux etc., seront aussi organisées.

5. La répartition de l'espace, accordé à chaque Commission étrangère pour exposer les produits de ses nationaux, sera géographique, c'est-à-dire qu'elle se fera par pays, de façon à ce que les différents territoires de production soient groupés, autant que possible, dans le même ordre dans lequel ils se trouvent sur le globe, dans la direction de l'ouest à l'est.